

SYNTHESE ET ANALYSE DU RAPPORT DU DELEGATAIRE A L'ATTENTION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Par délibération n° POR1/343/CC du 26 mars 2007 et par convention de délégation de service public du 16 mai 2007, prenant effet le 24 mai 2007 pour une durée de 15 ans, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole a délégué à la société Carènes Services, société anonyme ayant son siège social à Marseille (13008), au port de plaisance de la Pointe Rouge, l'exploitation du service de grutage et de carénage du Port de Plaisance de la Pointe Rouge. De plus, la délégation de service public autorise le délégataire à effectuer des services complémentaires (révision des survies et des extincteurs par des entreprises agréées, révisions et réparations mécaniques, etc.).

Conformément à l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le délégataire remet chaque année à l'autorité délégante un rapport annuel présentant l'exécution du service ainsi que les données financières s'y rapportant. L'examen de ce rapport est mis à l'ordre du jour de la Commission Consultative des Services Publics Locaux suivant les dispositions de l'article L 1413-1 du coté précité.

I. Compte rendu technique

Le délégataire a réalisé en 2011 plus de 94K€ d'investissements, se rapportant pour l'essentiel aux travaux de mise aux normes environnementales de l'aire de carénage et, dans une moindre mesure, à l'acquisition de matériels et équipements.

Le montant total des travaux de mise aux normes, réalisés au cours des années 2010 et 2011, s'établit finalement à 164 411 euros (TTC par supposition), suivant les indications définitives transmises par le délégataire. Il dépasse largement la projection prévue au contrat (22 000 euros) en 2009 ainsi que le total des investissements de renouvellement et entretien sur la durée du contrat (63 K€). Ces travaux ont été subventionnés à 40% par l'Agence de l'eau et la Région.

Par courrier distinct du 8 juin écoulé, le délégataire a sollicité un rapprochement des parties afin d'examiner la situation. Ce dernier estime en effet qu'il y a eu une évolution de la réglementation en cours de contrat nécessitant des dépenses de mise en conformité dépassant de plus 20% les provisions prévues au compte d'exploitation prévisionnel pouvant entraîner une participation financière d'MPM. Des éléments ont été sollicités à l'entreprise aux fins d'instruction de sa demande.

Concernant le patrimoine de la délégation, le montant net des biens de la délégation a été valorisé à 222 K€, du fait des derniers investissements entrepris. Le taux de vétusté des installations a été ramené à 39% à fin 2011.

II. Compte rendu financier et d'activité

1/ Tarifs et fréquentation

En ce qui concerne les tarifs :

Les tarifs de manutention, calage et stationnement appliqués par le délégataire sont fixés par le contrat et sont révisés annuellement selon une formule d'indexation contractuelle (identique à celle utilisée pour la révision de la redevance).

Globalement, les tarifs pratiqués en 2011 ont augmenté de 3% sur le poste calage et 4% sur les postes manutention et stationnement par rapport à 2010. Le calcul des tarifs révisés doit être vérifié avec le délégataire. Une note lui sera transmise pour rappeler les modalités de la révision.

Les tarifs de main d'œuvre sont demeurés inchangés.

En ce qui concerne le nombre d'opérations de carénage et de grutage effectués en 2011:

Le rapport du délégataire ne fournit aucun renseignement sur ce point, ni détail sur le nombre d'usagers ayant eu recours à ses services de carénage et grutage en 2011. Il n'indique pas non plus le nombre de services supplémentaires réalisés en 2011.

Des informations complémentaires ont été demandées par un courrier du 29 août 2012 afin de mieux analyser les résultats produits.

2. Economie de la délégation

Produits

Le chiffre d'affaires (CA) s'élève à 638 769 euros soit 2% de plus qu'en 2010. Il marque une légère amélioration, supérieure à la moyenne annuelle calculée depuis 2007 (+ 0,83 %). Il est constitué essentiellement des recettes de manutention (25,1% du CA 2011) et de main d'œuvre (26,4%).

Les autres produits, à savoir les subventions et produits financiers, sont quasi nuls en 2011.

Charges

Les charges de délégation en 2011 évoluent de 1%, comme en 2010. Cette hausse légère s'explique principalement par une réduction des charges de personnel (-5%) et achats et charges (12%; hors achats de marchandises vendues) et impôts compensée par une hausse des achats de marchandises vendues (+ 17%), de la sous-traitance (+ 226%) et de la redevance fixe (+5%).

Composition des charges :

- 20% de coût d'achat des marchandises vendues
- 10% d'achats et charges (hors redevance)
- 9% de redevance totale versée à MPM
- 52% de charges salariales

Il faut remarquer le poids des charges de personnel et leur affectation à la DSP notamment en ce qui concerne le directeur commercial (109 370€ affectés à 50% à la DSP dans un contexte de quasi monopole, alors que le salaire du DG est fixé à 58 367€ et imputé à 70% à la DSP). Des informations ont été sollicitées par courrier sur ce point.

Résultat

Globalement la situation financière de la DSP s'est sensiblement améliorée au terme de l'exercice écoulé, de par l'effet conjugué d'une légère hausse du chiffre d'affaires et d'une relative maîtrise des charges qui augmentent à un rythme égal à celui des produits (1%).

Cette situation a donc permis de dégager un résultat net positif en 2011 de 554K€.

Pour mémoire : résultat 2010 : - 2400K€, résultat 2009 : +39K€.

4/Relations financières avec MPM

La société Carènes Services a versé en 2011 une redevance totale de 56 K€ à la collectivité dont 55 K€ correspondant à la part fixe et le solde au titre de la redevance annuelle complémentaire déterminée à raison de 0,21% du chiffre d'affaires annuel hors taxe.

La redevance fixe versée a augmenté entre 2010 et 2011 de 5 %.

La redevance totale versée au délégant représente 9% du total des charges.

5/ Effectif

13 personnes sont rattachées à la DSP, comprenant 10 CDI et 3 temporaires (CDD, apprenti). 5 CDI sont affectés à temps partiel à la DSP, aussi, l'effectif total en équivalent temps plein (ETP) est de 8 personnes environ (2010 : 9 ETP).

Par rapport à l'exercice 2010, on constate une diminution des charges de personnel (-5%).

III. Qualité de service

Le délégataire affirme avoir reçu de nombreuses demandes de levage d'unités, de la part des particuliers, clubs et institutions placées dans l'impossibilité de caréner leurs bateaux au Vieux Port, en raison des travaux engagés. En revanche, comme souligné ci-avant, aucune indication chiffrée sur le nombre d'opérations réalisées ne figure au rapport.

Le délégataire a engagé des travaux de mise aux normes environnementales achevés à la fin de l'année 2011.

IV. Conclusion générale sur la vie du service durant l'exercice 2011

Le délégataire a fourni un effort pour améliorer la qualité des données exigées au contrat ou sollicitées par l'autorité délégante. Mais il n'a encore fourni le bilan consolidé des comptes de la société, contrairement aux demandes renouvelées d'un bilan spécifique à la DSP. Il n'est donc pas possible d'analyser les emplois et ressources au bilan des comptes de la DSP. De plus, il n'a pas été procédé à la mise à jour du plan d'investissement et des explications manquent encore s'agissant des flux de fréquentation, de l'application de la TVA, et des charges indirectes.

Enfin, le prévisionnel d'exploitation n'a pas été mis à jour depuis la date d'entrée en vigueur de la DSP, l'état actuel du marché ne permettant guère de prévisions à court et moyen terme selon le délégataire.

La situation financière s'est sensiblement améliorée en 2011, par rapport à l'exercice antérieur. Il ne nous est toutefois pas possible d'avoir une vision globale des besoins et ressources en fonds de roulement de la DSP à défaut de production d'un bilan propre aux activités de la DSP.

Les charges de personnel ont sensiblement diminué, tandis que les tarifs ont augmenté à niveau égal des exercices précédents (3%).

Enfin, globalement, l'activité est relativement stable et ne permet guère de prévisions à court et moyen terme selon le délégataire, en l'état actuel du marché.
